

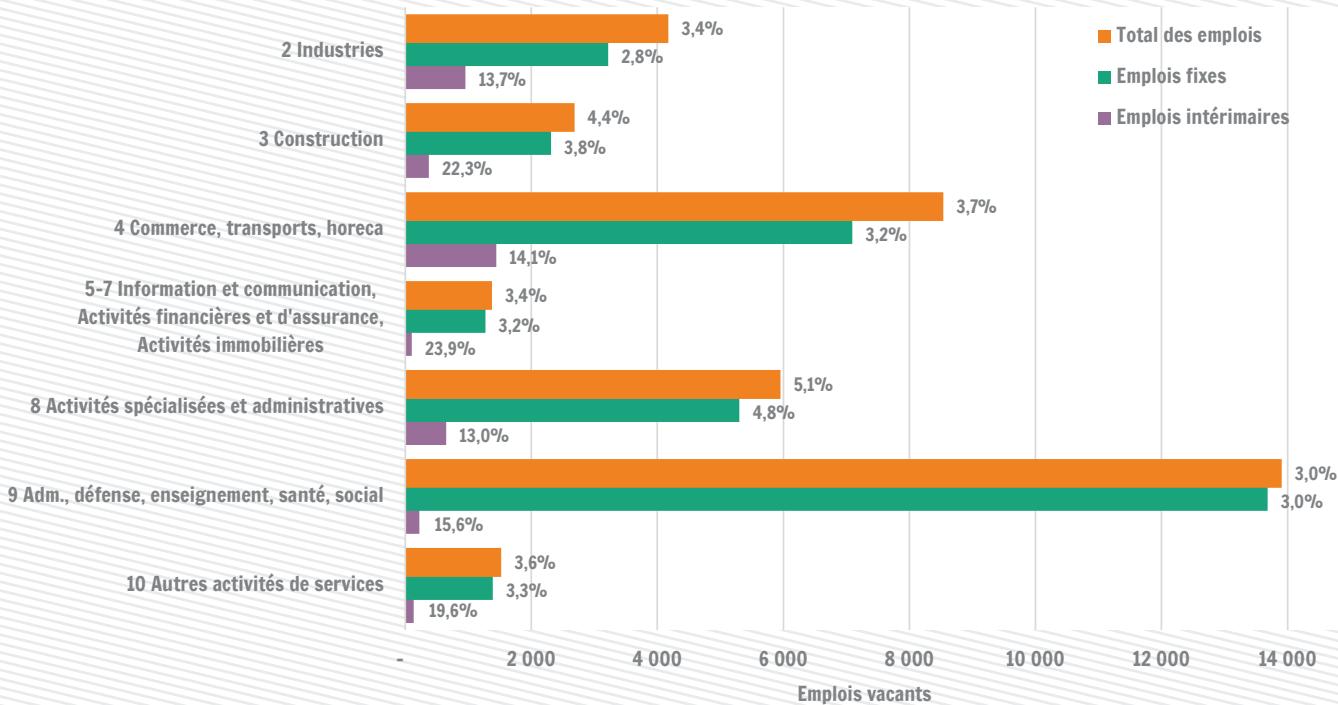
Les emplois vacants en Wallonie

38 158 emplois

C'est le nombre d'emplois déclarés vacants en Wallonie en 2024.

Le taux d'emplois vacants (3,6 %) est inférieur à celui de 2023

Les emplois vacants et le taux d'emplois vacants (étiquettes en %) par secteur d'activité* en Wallonie en 2024



Sources : Statbel, Job Vacancy Survey

* Les numéros des secteurs d'activité correspondent aux secteurs A10 utilisés dans les comptes nationaux (https://www.nbb.be/doc/dqf/method/m_class_f.pdf). Le secteur 1 Agriculture, sylviculture et pêche n'est pas interrogé dans le cadre de cette enquête.

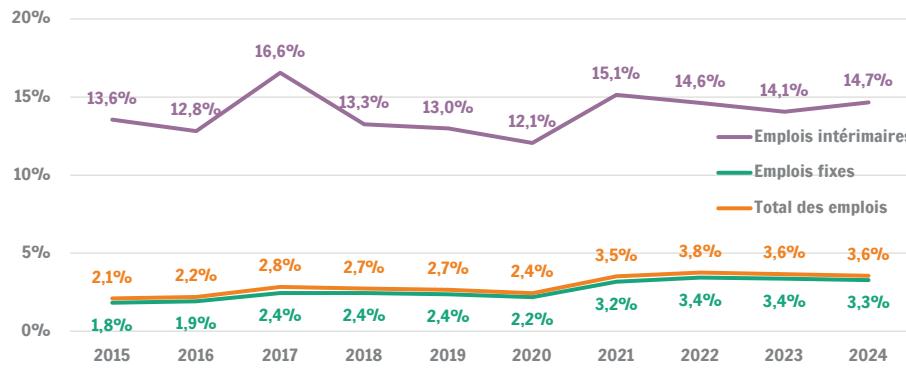
En 2024, en moyenne, 38 158 emplois étaient déclarés vacants en Wallonie soit un taux de vacance de 3,6 % si on rapporte ce nombre au total des emplois salariés occupés et vacants. On distingue les emplois vacants pour des postes fixes (propres à l'entreprise) et pour des postes intérimaires. En 2024, 34 272 postes fixes étaient vacants en Wallonie soit 3,3 % des postes fixes occupés et vacants et 3 886 postes intérimaires soit 14,7 % des postes intérimaires occupés et vacants.

Le taux d'emplois vacants pour les postes intérimaires est plus de 4 fois supérieur à celui pour les postes fixes. Cela s'explique par le turnover important qu'implique ce type d'emploi et par le passage fréquent par le statut d'intérimaire avant l'engagement fixe d'un travailleur.

Le nombre d'emplois vacants par secteur indique l'ampleur des opportunités d'emplois offertes dans chaque secteur, éventuellement liées à un important turnover ; il peut aussi traduire des difficultés de recrutement. En 2024, les secteurs (Nacebel 1 lettre) qui, en Wallonie, comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs de la santé humaine et action sociale (6 191), du commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (4 868) et de l'administration publique (4 654). Le taux d'emplois vacants par secteur, qui mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur, rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur. C'est dans le secteur A8 des activités spécialisées et administratives que ce taux est le plus élevé (5,2%). Le taux d'emplois vacants reste moins élevé en Wallonie que dans les autres régions. En 2024, il s'établit à 3,6 % en Wallonie pour 3,7 % en Région bruxelloise et 4,7 % en Flandre.

Les emplois vacants en Wallonie

Evolution du taux d'emplois vacants, 2015-2024



Sources : Statbel, Job Vacancy Survey

Les données trimestrielles des taux d'emplois vacants sont analysées dans le cadre des exercices de conjoncture de l'IWEPS, publiés chaque semestre dans « Tendances économiques ». Entre 2023 et 2024, le taux d'emplois vacants n'a pas évolué, restant à 3,6 %. On observe cependant une hausse pour les postes intérimaires (14,1 % en 2023 et 14,7 % en 2024) alors que le taux d'emploi vacants baisse légèrement pour les postes fixes (3,4 % en 2023 et 3,3 % en 2024).

Définitions et sources

Un « poste vacant » est un emploi rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un(e) candidat(e) apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires ; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est donc pas traité comme une « vacance d'emploi ».

Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois salariés (occupés et vacants).

Les données relatives aux emplois vacants sont issues d'une enquête trimestrielle réalisée par Statbel pour répondre aux besoins statistiques de la Commission européenne.

Les questions posées aux entreprises portent sur le nombre de postes occupés et vacants, fixes et d'intérim, qu'elles doivent répartir selon la région de travail. La date de référence est la date du milieu du trimestre, valeur considérée comme représentative de l'ensemble de celui-ci.

En 2020 cependant, les résultats ont été corrigés sur la base des coefficients calculés sur base du nombre de postes vacants publiés par les SPE (Forem, Actiris et VDAB), suite à l'impact de la crise Covid-19, la valeur du milieu de trimestre ne pouvant plus être considérée comme représentative de la situation de l'ensemble de celui-ci.

Pertinence et limites

L'enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'entreprises ayant au moins un salarié. Depuis 2014, toutes les entreprises qui relèvent des sections B à S de la NACE rév. 2 sont couvertes. Pour l'ensemble de la Belgique, environ 11 000 entreprises ont été interrogées chaque trimestre.

La méthode d'échantillonnage utilise le principe du panel avec rotation dont le tirage se réalise selon la taille et le secteur d'activité des entreprises employeurs sur base de leurs déclarations individuelles et trimestrielles sur les postes occupés auprès de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). S'agissant de données inférées sur la base d'une enquête, elles comportent une « marge d'erreur » que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Par rapport aux données d'offres d'emploi enregistrées dans les services publics de l'emploi, qui, vu la diversité des canaux de recrutement, ne donnent qu'une vue partielle des offres, l'avantage de ces données d'enquête est de fournir une vue plus représentative de l'ensemble des entreprises. La périodicité trimestrielle de l'enquête permet de construire des indicateurs utiles pour l'analyse du cycle économique.

L'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi. Cette information serait utile pour évaluer les difficultés de recrutement sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants>

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2026